

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant avec la compagnie du DAGOR

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n° 110-2022 du 3 juin 2022 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie du DAGOR domiciliée 38, rue Victor Cousin 87100 LIMOGES pour des représentations au théâtre l'Eclat du spectacle « La tête ailleurs » les 18 et 19 novembre 2022.

DECIDE de signer un avenant au contrat de cession pour l'animation d'ateliers dans les écoles les 15 et 17 novembre 2022 pour un montant de 945,70 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 29 juin 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine